

SÉANCE ORDINAIRE DU 5 SEPTEMBRE 2017

À une séance ordinaire du Conseil municipal d'Adstock tenue le mardi, 5 septembre 2017 à 19 h 30 à l'édifice Bernardin-Hamann dans le secteur Saint-Méthode, conformément aux dispositions du Code municipal du Québec, sont présents aux délibérations : Monsieur le Maire Pascal Binet, mesdames les conseillères Stéphanie B.-Gaulin, Martine Poulin et Nicole Champagne, messieurs les conseillers Nelson Turgeon, Pierre Quirion et Stéphane Thivierge, tous membres du conseil, formant quorum sous la présidence de Monsieur le Maire Pascal Binet.

La directrice générale et secrétaire-trésorière assiste à la séance et agit à titre de secrétaire de l'assemblée. Le directeur de l'urbanisme et des communications assiste également à la séance.

Le premier magistrat souhaite la bienvenue aux quelque 20 personnes présentes à cette séance et déclare celle-ci ouverte.

17-09-257

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance;
2. Mot de bienvenue;
3. Adoption de l'ordre du jour;
4. Procès-verbaux : approbation des textes du mois d'août 2017 et suivi le cas échéant;
5. Dépenses et autorisation de paiement;
6. Embauche de Guy Simoneau à titre de préposé aux services généraux;
7. Déjeuner d'information sur le développement durable organisé par la SADC : autorisation de participation;
8. Formation relative à la comptabilité municipale : autorisation d'inscription;
9. Formation relative à l'obtention d'un certificat en traitement des eaux usées par étang aéré (OW-2) : autorisation d'inscription;
10. Mandat au ministre des Finances du Québec pour recevoir et ouvrir, au nom de la Municipalité d'Adstock, les soumissions prévues à l'article 1065 du Code municipal;
11. Refinancement du règlement d'emprunt numéro 64-06 : acceptation de l'offre;
12. Résolution de concordance, de courte échéance et de prolongation relativement à un emprunt par billets au montant de 957 100 \$ qui sera réalisé le 12 septembre 2017;
13. Avis de motion : projet de règlement décrétant un emprunt de 38 100 \$ pour pourvoir aux frais de refinancement des règlements d'emprunt numéros 116-10 et 120-10;
14. Dépôt du projet de règlement décrétant un emprunt de 38 100 \$ pour pourvoir aux frais de refinancement des règlements d'emprunt numéros 116-10 et 120-10;
15. Partie du lot 5 134 773 mise en vente par la Ville de Thetford Mines : adoption d'un principe d'achat;
16. Abrogation de la résolution 16-05-132 intitulé « Projet de protocole d'entente à intervenir avec la Commission scolaire concernant l'utilisation des locaux de l'école La Source : autorisation de signatures »;
17. Projet de protocole d'entente à intervenir avec la commission scolaire concernant l'utilisation des locaux de l'école La Source : autorisation des signatures;
18. Bilan du plan stratégique;

19. Demande de dérogation mineure de Michel Roy : analyse du dossier et décision;
20. Règlement numéro 169 MRC : adhésion et dépôt d'une contre-proposition;
21. Projets financés par le programme « Fonds de développement des territoires – volet soutien aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie » : dépôt des recommandations du comité local et appui aux divers projets;
22. Projet de prolongement des services municipaux sur la rue Réjean en 2018 : entente de réalisation des travaux sous certaines conditions;
23. Projet de mise à niveau des étangs aérés du secteur Sacré-Cœur-de-Marie : autorisation de dépenses;
24. Raccordement et prolongement des services municipaux : établissement d'une politique administrative de tarification et mise en place d'un moratoire;
25. Vidange des trappes à sédiments : autorisation de dépenses;
26. Service incendie : signature de l'entente intermunicipale avec les municipalités d'East Broughton et de Sacré-Cœur-de-Jésus;
27. Projet d'un simulateur incendie pour le Centre de formation d'East Broughton dans le cadre du Fonds de développement des territoires : confirmation de la participation financière de la Municipalité d'Adstock;
28. Municipalité alliée contre la violence conjugale;
29. Hockey mineur Adstock : autorisation de dépense pour la constitution de l'organisme;
30. Affaires diverses :
 - 30.1 Conférence annuelle du loisir municipal : autorisation d'inscription;
 - 30.2 Vente du lot 5 449 446 représentant l'ancienne caserne du service incendie de la Municipalité d'Adstock à la Boulangerie St-Méthode;
31. Correspondance et rapport;
32. Période de questions;
33. Informations générales;
34. Levée de la séance.

Suite aux ajouts inscrits au point « Affaires diverses »,
Il est proposé par le conseiller Nelson Turgeon,
Appuyé par le conseiller Stéphane Thivierge,
Et résolu d'adopter l'ordre du jour tel que modifié.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

17-09-258

PROCÈS-VERBAUX : ADOPTION DES TEXTES DU MOIS D'AOÛT 2017

Puisque tous les membres du conseil présents affirment avoir reçu et lu les textes des procès-verbaux des séances du mois d'août 2017 transmis électroniquement, ceux-ci les déclarant conformes aux discussions.

Il est alors proposé par la conseillère Stéphanie B.-Gaulin,
Appuyé par la conseillère Martine Poulin,
Et résolu d'approuver les textes tels que présentés.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

17-09-259

DÉPENSES ET AUTORISATION DE PAIEMENT

Les élus présents affirment avoir pris connaissance de la liste des dépenses acquittées et à payer pour le mois en cours et tous s'en déclarent satisfaits.

Il est alors proposé par la conseillère Nicole Champagne,
Appuyé par le conseiller Pierre Quirion,
Et résolu d'accepter la liste des paiements effectués et d'autoriser le paiement des montants inscrits sur cette liste. Les déboursements totaux du mois se chiffrent à 522 786.48 \$.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

17-09-260

EMBAUCHE DE GUY SIMONEAU À TITRE DE PRÉPOSÉ AUX SERVICES GÉNÉRAUX

ATTENDU le départ à la retraite d'un préposé aux services généraux;

ATTENDU que la Municipalité a procédé à un appel de candidature pour combler le poste vacant;

ATTENDU que monsieur Guy Simoneau a satisfait les exigences de la Municipalité au terme du processus d'embauche;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Martine Poulin,
Appuyé par le conseiller Nelson Turgeon,
Et résolu d'embaucher monsieur Guy Simoneau à titre de préposé aux services généraux selon les dispositions prévues à la convention collective pour ce poste.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

17-09-261

DÉJEUNER D'INFORMATION SUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE ORGANISÉ PAR LA SADC : AUTORISATION DE PARTICIPATION

Il est proposé par la conseillère Stéphanie B.-Gaulin,
Appuyé par le conseiller Pierre Quirion,
Et résolu d'autoriser une dépense au montant de 15 \$ pour la participation de madame Renée Vachon au déjeuner d'information sur le développement durable le 18 septembre 2017.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

17-09-262

FORMATION RELATIVE À LA COMPTABILITÉ MUNICIPALE : AUTORISATION D'INSCRIPTION

Il est proposé par la conseillère Nicole Champagne,
Appuyé par la conseillère Martine Poulin,
Et résolu d'autoriser madame Renée Vachon à s'inscrire à des formations reliées à la comptabilité municipale offertes par la COMAQ.

Il est bien entendu que les coûts d'inscription et les frais afférents seront entièrement défrayés par la Municipalité.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

17-09-263

FORMATION RELATIVE À L'OBTENTION D'UN CERTIFICAT EN TRAITEMENT DES EAUX USÉES PAR ÉTANG AÉRÉ (OW-2): AUTORISATION D'INSCRIPTION

ATTENDU que la Municipalité souhaite former une nouvelle ressource pour la gestion du traitement des eaux usées pour les étangs aérés;

Il est proposé par le conseiller Pierre Quirion,
Appuyé par la conseillère Stéphanie B.-Gaulin,
Et résolu d'autoriser madame Jessie Jacques, assistante-inspectrice en environnement, à suivre une formation visant à obtenir le certificat pour le traitement des eaux usées par étang aéré (OW-2).

Il est bien entendu que les coûts d'inscription et les frais afférents seront entièrement défrayés par la municipalité.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

17-09-264

MANDAT AU MINISTRE DES FINANCES DU QUÉBEC POUR RECEVOIR ET OUVRIR, AU NOM DE LA MUNICIPALITÉ D'ADSTOCK, LES SOUMISSIONS PRÉVUES À L'ARTICLE 1065 DU CODE MUNICIPAL

ATTENDU que, conformément à l'article 1065 du Code municipal, aucune municipalité ne peut vendre les bons qu'elle est autorisée à émettre en vertu d'un règlement, autrement que par soumission écrite;

ATTENDU que les soumissions sont déposées via le Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins de financement municipal du ministère des Finances;

ATTENDU que l'article 1066 du Code municipal qui prévoit que le conseil d'une municipalité peut, par résolution, mandater le ministre des Finances pour recevoir et ouvrir les soumissions prévues à l'article 1065, pour cette municipalité et au nom de celle-ci;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Nicole Champagne,
Appuyé par le conseiller Nelson Turgeon,
Et résolu que conformément à l'article 1066 du Code municipal, le conseil mandate le ministre des Finances pour recevoir et ouvrir les soumissions prévues à l'article 1065 du Code municipal, pour et au nom de la Municipalité d'Adstock.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

17-09-265

REFINANCEMENT DU RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO 64-06 : ACCEPTATION DE L'OFFRE

ATTENDU qu'à la suite de l'appel d'offres public pour la vente de l'émission désignée ci-dessus, le ministère des Finances a reçu deux soumissions conformes, le tout selon l'article 1066 du Code municipal du Québec (RLRQ, chapitre C-27.1) et de la résolution adoptée en vertu de cet article;

1 - CAISSE DESJARDINS DE LA REGION DE THETFORD

54 400 \$	2,63700 %	2018
55 500 \$	2,63700 %	2019
56 900 \$	2,63700 %	2020
58 100 \$	2,63700 %	2021
732 200 \$	2,63700 %	2022

Prix : 100,00000

Coût réel : 2,63700 %

2 - BANQUE ROYALE DU CANADA

54 400 \$	2,67000 %	2018
55 500 \$	2,67000 %	2019
56 900 \$	2,67000 %	2020
58 100 \$	2,67000 %	2021
732 200 \$	2,67000 %	2022

Prix : 100,00000

Coût réel : 2,67000 %

3 -FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.

54 400 \$	1,70000 %	2018
55 500 \$	2,00000 %	2019
56 900 \$	2,15000 %	2020
58 100 \$	2,25000 %	2021
732 200 \$	2,50000 %	2022

Prix : 98,67400

Coût réel : 2,76944 %

ATTENDU que le résultat du calcul des coûts réels indique que la soumission présentée par la CAISSE DESJARDINS DE LA RÉGION DE THETFORD est la plus avantageuse;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Nelson Turgeon,

Appuyé par le conseiller Pierre Quirion,

Et résolu ce qui suit :

- le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;
- que la Municipalité d'Adstock accepte l'offre qui lui est faite de la CAISSE DESJARDINS DE LA REGION DE THETFORD pour son emprunt par billets en date du 12 septembre 2017 au montant de 957 100 \$ effectué en vertu du règlement d'emprunt numéro 64-06. Ces billets sont émis au prix de 100,00000 pour chaque 100,00 \$, valeur nominale de billets, échéant en série **cinq (5) ans**;
- que les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvements bancaires préautorisés à celui-ci.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

17-09-266

RÉSOLUTION DE CONCORDANCE, DE COURTE ÉCHÉANCE ET DE PROLONGATION RELATIVEMENT À UN EMPRUNT PAR BILLETS AU MONTANT DE 957 100 \$ QUI SERA RÉALISÉ LE 12 SEPTEMBRE 2017

ATTENDU que, conformément au règlement d'emprunt suivant et pour le montant indiqué, la Municipalité d'Adstock souhaite emprunter par billets pour un montant total de 957 100 \$ qui sera réalisé le 12 septembre 2017, réparti comme suit :

Règlements d'emprunts #	Pour un montant de \$
64-06	957 100 \$

ATTENDU qu'il y a lieu de modifier les règlements d'emprunts en conséquence;

ATTENDU que, conformément au 1er alinéa de l'article 2 de la Loi sur les dettes et emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D-7), pour les fins de cet emprunt et pour le règlement d'emprunt numéro 64-06, la Municipalité d'Adstock souhaite réaliser l'emprunt pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements;

ATTENDU que la Municipalité d'Adstock avait le 11 septembre 2017, un emprunt au montant de 957 100 \$, sur un emprunt original de 1 430 100 \$, concernant le financement du règlement numéro 64-06;

ATTENDU que, en date du 11 septembre 2017, cet emprunt n'a pas été renouvelé;

ATTENDU que l'emprunt par billets qui sera réalisé le 12 septembre 2017 inclut les montants requis pour ce refinancement;

ATTENDU qu'en conséquence et conformément au 2e alinéa de l'article 2 précité, il y a lieu de prolonger l'échéance du règlement numéro 64-06;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Martine Poulin,

Appuyé par le conseiller Nelson Turgeon,

Et résolu :

- que le règlement d'emprunt indiqué au 1er alinéa du préambule soit pour les montants mentionnés ci-dessous, financé par billets qui sera émis, conformément à ce qui suit :
 1. les billets seront datés du 12 septembre 2017;
 2. les intérêts seront payables semi-annuellement, le 12 mars et le 12 septembre de chaque année;
 3. les billets seront signés par le Maire et la directrice générale et secrétaire-trésorière;
 4. les billets, quant au capital, seront remboursés comme suit :

2018.	54 400 \$	
2019.	55 500 \$	
2020.	56 900 \$	
2021.	58 100 \$	
2022.	59 400 \$	(à payer en 2022)
2022.	672 800 \$	(à renouveler)

- que, en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2023 et suivantes, le terme prévu dans le règlement d'emprunt numéro 64-06 soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de cinq (5) ans (à compter du 12 septembre 2017), au lieu du

terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt;

- que, compte tenu de l'emprunt par billets du 12 septembre 2017, le terme originel des règlements d'emprunts numéros 64-06, soit prolongé de 1 jour.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

AVIS DE MOTION

PROJET DE RÈGLEMENT DÉCRÉTANT UN EMPRUNT DE 38 100 \$ POUR POURVOIR AUX FRAIS DE REFINANCEMENT DES RÈGLEMENTS D'EMPRUNT NUMÉROS 116-10 ET 120-10

Un avis de motion est donné par Stéphane Thivierge qu'il proposera, lui ou tout autre conseiller(ère) lors d'une séance subséquente, l'adoption d'un règlement décrétant un emprunt pour pourvoir aux frais de financement des règlements d'emprunt numéros 116-10 et 120-10.

PRÉSENTATION DU PROJET

PROJET DE RÈGLEMENT DÉCRÉTANT UN EMPRUNT DE 38 100 \$ POUR POURVOIR AUX FRAIS DE REFINANCEMENT DES RÈGLEMENTS D'EMPRUNT NUMÉROS 116-10 ET 120-10

La Municipalité d'Adstock présente le projet de règlement décrétant un emprunt de 38 100 \$ pour pourvoir aux frais de refinancement des règlements de refinancement des règlements d'emprunt numéros 116-10 et 120-10.

17-09-267

PARTIE DU LOT 5 134 773 MISE EN VENTE PAR LA VILLE DE THETFORD MINES : ADOPTION D'UN PRINCIPE D'ACHAT

Il est proposé par le conseiller Pierre Quirion,
Appuyé par la conseillère Stéphanie B.-Gaulin,
Et résolu d'effectuer le dépôt d'une offre à la Ville de Thetford Mines pour l'achat d'une partie du lot 5 134 773 d'une superficie de 14.3 acres.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

17-09-268

ABROGATION DE LA RÉSOLUTION 16-05-132 INTITULÉ « PROJET DE PROTOCOLE D'ENTENTE À INTERVENIR AVEC LA COMMISSION SCOLAIRE CONCERNANT L'UTILISATION DES LOCAUX DE L'ÉCOLE LA SOURCE : AUTORISATION DES SIGNATURES »

Il est proposé par le conseiller Stéphane Thivierge
Appuyé par la conseillère Martine Poulin,
Et résolu d'abroger, à toutes fins que de droits, la résolution numéro 16-05-132 adoptée par le conseil de la Municipalité d'Adstock le 2 mai 2016

Adopté à l'unanimité des conseillers.

17-09-269

PROJET DE PROTOCOLE D'ENTENTE À INTERVENIR AVEC LA COMMISSION SCOLAIRE CONCERNANT L'UTILISATION DES LOCAUX DE L'ÉCOLE LA SOURCE : AUTORISATION DES SIGNATURES

ATTENDU que la Municipalité d'Adstock et la Commission scolaire des Appalaches reconnaissent les avantages d'une collaboration étroite

entre elles en vue d'une meilleure utilisation de locaux à l'école La Source;

ATTENDU que les deux parties précitées administrent des fonds publics;

ATTENDU que la Municipalité d'Adstock et la Commission scolaire des Appalaches possèdent des locaux qui doivent servir à l'ensemble de la communauté dans une perspective d'utilisation optimale;

ATTENDU que pour atteindre ces objectifs, il est nécessaire de définir les engagements des deux parties en ce qui concerne l'utilisation des locaux précités;

ATTENDU qu'à cet égard, il y a lieu de signer une entente entre les parties;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Nicole Champagne,

Appuyé par le conseiller Stéphane Thivierge,

Et résolu d'accepter les modalités contenues dans la proposition émanant de la Commission scolaire des Appalaches et d'autoriser le Maire et la direction générale à signer conjointement, pour et au nom de la Municipalité d'Adstock, le protocole d'entente définissant les engagements des deux parties en ce qui concerne l'utilisation des locaux de l'école La Source faisant l'objet de l'entente.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

PRÉSENTATION DU BILAN STRATÉGIQUE

Monsieur le Maire et les conseillers municipaux font état du bilan de la planification stratégique des quatre dernières années ainsi que les actions qui ont été réalisées pendant le présent mandat.

17-09-270

ÉTUDE ET DÉCISION CONCERNANT LA DÉROGATION MINEURE PRÉSENTÉE PAR MICHEL ROY – CAROLINE PERREAULT

Monsieur Michel Roy et madame Caroline Perreault, tous deux propriétaires du 23, rue Michel (lot 5 449 190 du cadastre du Québec) s'adresse au conseil municipal, via le Comité consultatif d'urbanisme, afin d'obtenir une recommandation favorable concernant leur demande de dérogation mineure par laquelle les demandeurs seraient autorisés à avoir une ouverture à la rue de 9.6 mètres actuellement prescrite à 6.1 mètres en vertu de l'article 15.2.1.1 du règlement de zonage numéro 69-07 de la Municipalité d'Adstock.

La conseillère Stéphanie B.-Gaulin, présidente et porte-parole du CCU, explique les motifs de la demande du requérant et les raisons ayant conduit à la recommandation du comité.

Conformément à la procédure de la L.A.U., et plus spécifiquement à l'article 145.6, monsieur le maire met à la disposition des personnes intéressées, une période de questions portant uniquement sur le sujet et invite celles-ci à se faire entendre. Aucune personne intéressée ne se prévaut de son droit de se faire entendre.

Suite aux délibérations et aux recommandations du CCU,

Il est proposé par la conseillère Martine Poulin,

Appuyé par le conseiller Stéphane Thivierge,

Et résolu d'accorder une dérogation mineure à monsieur Michel Roy et madame Caroline Perreault, propriétaires du 23, rue Michel (lot 5 449 190 du cadastre du Québec) en vue de leur permettre d'augmenter leur ouverture à la rue jusqu'à 7,7 mètres et non de 9.6 mètres tel que stipulé dans la demande. La dérogation permettra de prolonger l'ouverture à la rue jusqu'au coin avant gauche du bâtiment accessoire.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

17-09-271

PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 169 RELATIF AU CONTRÔLE DE L'ABATTAGE D'ARBRES EN FORÊT PRIVÉE : CONTRE-PROPOSITION ET ADHÉSION À L'APPLICATION DU RÈGLEMENT PAR LA MRC

ATTENDU que la Municipalité souhaite déposer une contre-proposition au projet de règlement de la Municipalité pour augmenter de 50 mètres la bande boisée à conserver à partir des limites des aires d'affectation autour du lac à la Truite dans la Municipalité d'Adstock;

ATTENDU que la Municipalité souhaite adhérer à l'application du règlement 169 par la MRC des Appalaches;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Martine Poulin,
Appuyé par la conseillère Stéphanie B.-Gaulin,
Et résolu ce qui suit

- que la Municipalité dépose à la MRC des Appalaches une proposition de modification de l'article 3.3.5 afin qu'une bande boisée d'une largeur de 150 mètres soit préservée en bordure des limites des aires d'affectations du lac à la Truite de la Municipalité d'Adstock;
- que la Municipalité d'Adstock adhère à l'application du règlement 169 relatif au contrôle de l'abattage d'arbres en forêt privée, remplacement du règlement 141 de la MRC des Appalaches.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

17-09-272

PROJETS FINANCÉS PAR LE PROGRAMME « FONDS DE DÉVELOPPEMENT DES TERRITOIRES – VOLET SOUTIEN AUX PROJETS STRUCTURANTS POUR AMÉLIORER LES MILIEUX DE VIE » : DÉPÔT DES RECOMMANDATIONS DU COMITÉ LOCAL ET APPUI AUX DIVERS PROJETS

ATTENDU que les projets locaux suivants soumis au comité local du fonds de développement des territoires d'Adstock pour recommandations au conseil municipal nous apparaissent comme étant des projets à caractère structurant tel que défini dans le programme « *Fonds de développement des territoires – volet soutien aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie* » de la MRC des Appalaches 2017-2018:

1. Verdir Adstock;
2. Aménagement d'un gazebo dans le sentier d'hébertisme du parc de Sainte-Anne-du-Lac;
3. Aménagement de coffres de jeux libres dans les parcs municipaux et achat d'une tente mobile;

ATTENDU que les projets s'inscrivent parfaitement dans la vision et les priorités de développement de la MRC des Appalaches;

ATTENDU les recommandations présentées au conseil municipal sous forme de résolution provenant du comité local de développement des territoires d'Adstock;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Stéphane Thivierge,

Appuyé par la conseillère Stéphanie B.-Gaulin,

Et résolu d'appuyer et de soumettre, dans le cadre du programme « *Fonds de développement des territoires – volet soutien aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie* » de la MRC des Appalaches, les demandes d'aide financière au montant et pour chacun des projets ci-dessous énumérés :

1. Verdir Adstock au montant de 8 000 \$;
2. Aménagement d'un gazebo dans le sentier d'hébertisme du parc de Sainte-Anne-du-Lac et d'une tente mobile au montant de 6 000 \$;
3. Aménagement de coffres de jeux libres dans les parcs municipaux au montant de 5 000 \$;

Il est également résolu ce qui suit :

- que la Municipalité d'Adstock s'engage à contribuer au projet en concordance avec les prérogatives du programme;
- pour les dossiers municipaux, la Municipalité d'Adstock s'engage à présenter les redditions de comptes à la fin de chacun de ces projets;
- pour le projet numéro 1 apparaissant ci-dessus, d'autoriser le directeur du Service de l'urbanisme à signer, pour et au nom de la Municipalité d'Adstock, tous les documents relatifs à la bonne conduite du projet
- pour les projets numéro 2 et 3 apparaissant ci-dessus, d'autoriser le coordonnateur des Loisirs à signer, pour et au nom de la Municipalité d'Adstock, tous les documents relatifs à la bonne conduite du projet.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

17-09-273

PROJET DE PROLONGEMENT DES SERVICES MUNICIPAUX SUR LA RUE RÉJEAN EN 2018 : ENTENTE DE RÉALISATION DES TRAVAUX SOUS CERTAINES CONDITIONS

ATTENDU que des discussions ont été entamées entre le promoteur et la Municipalité d'Adstock suite à une demande écrite pour le prolongement des services municipaux sur la rue Réjean en 2016;

ATTENDU que la Municipalité doit attendre les autorisations gouvernementales nécessaires avant d'ordonner le début des travaux;

ATTENDU que la réalisation de ce prolongement sera assujettie aux dispositions du règlement 245 de l'ancienne municipalité de Saint-Méthode-de-Frontenac;

ATTENDU que, pour être réalisé, le requérant devra signer, avant le 30 septembre 2017, le document d'entente selon les conditions de la Municipalité;

ATTENDU que les membres du conseil présents déclarent avoir lu l'entente et s'en déclarent satisfaits;

ATTENDU qu'il y a lieu d'autoriser la signature de l'entente et d'en autoriser les signataires;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Nelson Turgeon,

Appuyé par le conseiller Pierre Quirion,

Et résolu d'autoriser que les travaux de prolongement de la rue Réjean soit effectué en vertu du règlement 245 de l'ancienne municipalité de Saint-Méthode-de-Frontenac selon la condition suivante :

- l'entente doit être signée par les deux parties avant le 30 septembre 2017 selon les conditions de la Municipalité.

Il est également résolu que le conseil municipal autorise la directrice générale à signer, pour et au nom de la Municipalité d'Adstock, l'entente et tout autre document visant la bonne conduite de ce dossier.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

17-09-274

PROJET DE MISE À NIVEAU DES ÉTANGS AÉRÉS DU SECTEUR SACRÉ-CŒUR-DE-MARIE : AUTORISATION DE DÉPENSES

ATTENDU que la Municipalité d'Adstock avait consenti un montant pour la réalisation des travaux

ATTENDU qu'il y a des travaux qui doivent être effectués pour terminer le projet de mise à niveau;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Pierre Quirion,

Appuyé par le conseiller Stéphane Thivierge,

Et résolu d'autoriser une dépense d'un montant approximatif de 40 000 \$ qui sera financé en empruntant cette somme au fonds de roulement et remboursé sur une période de cinq (5) ans.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

17-09-275

RACCORDEMENT ET PROLONGEMENT DES SERVICES MUNICIPAUX : ÉTABLISSEMENT D'UNE POLITIQUE ADMINISTRATIVE DE TARIFICATION ET MISE EN PLACE D'UN MORATOIRE

ATTENDU l'éventuelle réception du réseau d'aqueduc de Sainte-Anne-du-Lac et de la mise à niveau du réseau Ostiguy au lac Jolicoeur;

ATTENDU qu'il y a lieu d'uniformiser les pratiques administratives lors de travaux pour des services municipaux;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Nicole Champagne,

Appuyé par la conseillère Martine Poulin,

Et résolu d'adopter une politique administrative de tarification et d'imposer un moratoire à partir du 11 septembre 2017 pour les travaux nécessitant le raccordement et le prolongement des services municipaux.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

17-09-276

VIDANGE DES TRAPPES À SÉDIMENTS : ADOPTION D'UN PRINCIPE DE DÉPENSE ET AUTORISATION D'APPEL D'OFFRES

ATTENDU que les trappes à sédiments des fossés de la Municipalité doivent être vidangées;

ATTENDU la charge des travaux à réaliser en 2017;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Stéphane Thivierge,

Appuyé par la conseillère Stéphanie B.-Gaulin,

Et résolu d'adopter une dépense approximative d'un montant de 7 300 \$ pour la vidange des trappes à sédiments et de confier le mandat au plus bas soumissionnaire retenu au terme d'un appel d'offres.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

17-09-277

SERVICE INCENDIE : SIGNATURE DE L'ENTENTE INTERMUNICIPALE AVEC LES MUNICIPALITÉS D'EAST BROUGHTON ET DE SACRÉ-CŒUR-DE-JÉSUS

ATTENDU que les municipalités d'Adstock, d'East Broughton et de Sacré-Cœur-de-Jésus se sont entendues sur les termes d'une entente pour la gestion intermunicipale des services de sécurité incendie;

ATTENDU que les membres du conseil présents déclarent avoir lu l'entente et s'en déclarent satisfaits;

ATTENDU qu'il y a lieu d'autoriser la signature de l'entente et d'en autoriser les signataires;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Pierre Quirion,

Appuyé par le conseiller Nelson Turgeon,

Et résolu ce qui suit :

- d'autoriser l'entente intermunicipale entre les municipalités d'Adstock, d'East Broughton et de Sacré-Cœur-de-Jésus relativement à l'achat d'équipements en matière de protection et de lutte à l'incendie et leur entretien annuel;
- le conseil municipal autorise le Maire et la directrice générale à signer, pour et au nom de la Municipalité d'Adstock, l'entente et tout autre document visant la bonne conduite de ce dossier.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

17-09-278

PROJET D'UN SIMULATEUR INCENDIE POUR LE CENTRE DE FORMATION D'EAST BROUGHTON DANS LE CADRE DU FONDS DE DÉVELOPPEMENT DES TERRITOIRES : CONFIRMATION DE LA PARTICIPATION FINANCIÈRE DE LA MUNICIPALITÉ D'ADSTOCK

ATTENDU que le projet d'acquisition et d'aménagement d'un simulateur incendie au centre de formation en incendie de la Municipalité d'East Broughton nous apparaît comme étant un projet à caractère structurant tel que défini dans le « Fonds de développement des territoires - volet soutien aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie » de la MRC des Appalaches;

ATTENDU que ledit projet est un projet à caractère intermunicipal puisqu'il répond aux besoins de plusieurs communautés, dont celle d'Adstock;

ATTENDU que la Municipalité d'Adstock a appuyé ledit projet dans la résolution numéro 17-08-247 sans toutefois confirmer sa participation financière;

ATTENDU qu'il y a lieu de préciser la participation financière de la Municipalité;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Nelson Turgeon,

Appuyé par le conseiller Stéphane Thivierge,

Et résolu ce qui suit :

- D'appuyer le projet tel que défini précédemment et d'appuyer la Municipalité d'East Broughton afin soumettre en notre nom une demande de financement pour un montant de 80 000 \$ dans le cadre du « Fonds de développement des territoires - volet soutien aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie »;
- D'engager la Municipalité d'Adstock à contribuer au projet pour un montant de 10 000 \$ en partenariat avec les municipalités participantes.
- Ledit projet sera financé en empruntant cette somme au fonds de roulement et remboursé sur une période de deux (2) ans.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

17-09-279

MUNICIPALITÉ ALLIÉE CONTRE LA VIOLENCE CONJUGALE

ATTENDU que la *Charte des droits et libertés de la personne* reconnaît que tout être humain a droit à la vie ainsi qu'à la sûreté, à l'intégrité et à la liberté de sa personne (article 1);

ATTENDU que c'est dans la sphère privée que ce droit est le plus menacé pour les femmes et, qu'en 2014, les services de police du Québec ont enregistré 18 746 cas d'infractions contre la personne en contexte conjugal;

ATTENDU que le Québec s'est doté depuis 1995 d'une politique d'intervention en matière de violence conjugale;

ATTENDU qu'il existe un large consensus en faveur de l'égalité entre les hommes et les femmes;

ATTENDU que malgré les efforts faits, la violence conjugale existe toujours et constitue un frein à l'atteinte de cette égalité;

ATTENDU que lors des 12 jours d'action pour l'élimination de la violence envers les femmes du 25 novembre au 6 décembre, des actions ont lieu à travers le Québec;

ATTENDU que comme gouvernement de proximité, il y a lieu d'appuyer les efforts du Regroupement des maisons pour femmes victimes de violence conjugale et de ses maisons membres pour sensibiliser les citoyennes et les citoyens contre la violence conjugale;

Suite aux discussions,

Il est proposé la conseillère Nicole Champagne,

Appuyé par la conseillère Stéphanie B.-Gaulin,

Et résolu de proclamer Adstock municipalité alliée contre la violence conjugale.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

17-09-280

HOCKEY MINEUR ADSTOCK : AUTORISATION DE DÉPENSE POUR LA CONSTITUTION DE L'ORGANISME

ATTENDU que le Conseil s'est engagé à entreprendre des démarches pour maximiser les heures d'utilisation de l'aréna du Complexe sportif;

ATTENDU que la constitution d'un organisme à but non lucratif servira à la gestion des opérations hockey;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Stéphane Thivierge,
Appuyé par la conseillère Nicole Champagne,
Et résolu d'autoriser la dépense au montant de 165.00 \$ pour la constitution et l'enregistrement de l'organisme à but non lucratif au Registraire des entreprises du Québec.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

AFFAIRES DIVERSES

17-09-281

CONFÉRENCE ANNUELLE DU LOISIR MUNICIPAL : AUTORISATION D'INSCRIPTION

Il est proposé par le conseiller Pierre Quirion,
Appuyé par le conseiller Stéphane Thivierge,
Et résolu d'autoriser, au montant de 350 \$, monsieur Justin Lessard Nadeau à participer le jeudi, 5 octobre à la conférence annuelle du loisir municipal à Drummondville;

Il est bien entendu que les frais afférents seront entièrement défrayés par la municipalité.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

17-09-282

VENTE DU LOT 5 449 446 REPRÉSENTANT L'ANCIENNE CASERNE DU SERVICE INCENDIE DE LA MUNICIPALITÉ D'ADSTOCK À LA BOULANGERIE ST-MÉTHODE

ATTENDU que la Boulangerie St-Méthode avait déjà signifié dans le passé son intérêt d'acquérir l'immeuble situé au 32, rue Principale Est;

ATTENDU que la Boulangerie St-Méthode est l'entreprise la plus importante de la Municipalité et emploie plus de 350 personnes;

ATTENDU que le conseil municipal se dit prêt à se départir de l'ancienne caserne au coût de l'évaluation municipale;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Nelson Turgeon,
Appuyé par la conseillère Stéphanie B.-Gaulin,
Et résolu de vendre le lot 5 449 446 à la Boulangerie St-Méthode au prix de l'évaluation municipale et que les frais afférents seront entièrement assumés par la Boulangerie St-Méthode.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

CORRESPONDANCE ET RAPPORTS

Les correspondances et les rapports reçus au cours du dernier mois furent transférés électroniquement et/ou présentés aux élus lors d'une séance de travail et/ou préparatoire au conseil municipal.

RAPPORTS ET COMPTES-RENDUS

R1) Les élus présentent la nomenclature des dossiers sur lesquels ils sont intervenus au cours du dernier mois et précisent également l'état d'avancement de chacun d'eux, le cas échéant.

INFORMATIONS MUNICIPALES

En regard du ou des sujets inscrits sous cette rubrique, au bénéfice des gens, s'il y a lieu, Monsieur le Maire commente chacun d'eux.

- 8 septembre : tournoi de Golf du Maire au profit des coopératives;
- 11 septembre : rencontre Daniel Couture;
- 14 septembre : spectacle sur les perrons d'église (Sacré-Cœur-de-Marie);
- 17 septembre : invitation de la Boulangerie St-Méthode (70e anniversaire).

PÉRIODE DE QUESTIONS

Les contribuables, assistant à la séance, interrogent les membres du conseil sur divers sujets. Séance tenante, les réponses sont rendues. Les questions n'ayant pas été répondues le seront à une séance ultérieure.

17-09-283

LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé,
Il est proposé par la conseillère Nicole Champagne,
Appuyé par le conseiller Pierre Quirion,
Et résolu de lever la séance à 21h23.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

Au sens de l'article 142(2) du Code municipal, en apposant sa signature au bas du présent procès-verbal, monsieur le maire reconnaît avoir signé tout un chacun des résolutions y apparaissant.

Monsieur le maire,

La directrice générale,

Pascal Binet

RV

Renée Vachon